

Lo RN contra lei drechs dei fremas

Le 24 février 2026, la députée RN Laure Lavalette a annoncé dans Paris Match que si elle gagnait les élections municipales à Toulon, Mélanie Auzoux (alias « Miss Var 2025 ») serait en charge des « *droits des femmes* » à la mairie. Confier cette délégation à une personne sous prétexte qu'elle a remporté un concours de beauté en dit long sur la conception que le RN a des femmes et de leurs droits !

À propos des femmes, Jean-Marie Le Pen disait : « *Il est ridicule de penser que leur corps leur appartient ; il appartient au moins autant à la nature et à la nation* » (Le Parisien, 1996).

Quant à la parité femmes-hommes, Marine Le Pen écrivait dans son programme de 2012 qu'elle résulte d'une « *idéologie différentialiste et multiculturelle* » visant à mettre en place « *une forme de racisme inversé* » dont « *les premières victimes sont les hommes blancs hétérosexuels* ».

À l'Assemblée nationale, l'extrême droite fait barrage aux droits des femmes. C'est ainsi que depuis 2022 les député·es RN ont voté par exemple contre l'intégration du consentement dans la définition du viol et des agressions sexuelles, contre la prise en charge des protections périodiques réutilisables au-delà de 26 ans, contre l'interdiction des dépassements d'honoraires pour les consultations de santé sexuelle, contre le renforcement de l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, contre l'autorisation donnée aux couples pacés ou mariés de payer leurs impôts séparément, contre la prise en charge de la contraception masculine et des préservatifs féminins. C'est ainsi également que ces député·es se sont abstenus sur la formation des magistrat·es aux violences intrafamiliales et sur l'augmentation des pénalités données aux entreprises ne respectant pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, lors du Congrès réuni le 4 mars 2024 à Versailles, 11 député·es RN ont voté contre l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, 20 se sont abstenus et 11 (dont Laure Lavalette) n'ont pas pris part au vote.

Au Parlement européen, les député·es RN s'opposent à la quasi-totalité des textes promouvant l'égalité femmes-hommes. En 2018, par exemple, ils/elles se sont abstenus sur un texte visant à harmoniser la lutte contre le harcèlement moral et sexuel.



Comme l'explique la **Coordination départementale contre l'extrême droite** (CODEX 83) dans un texte intitulé « *L'extrême droite contre les droits des femmes* », le RN a « *un projet politique autoritaire et rétrograde dans lequel les femmes et les hommes ne sont pas à égalité* ». Pour l'extrême-droite, « *la famille hétérosexuelle est le pilier de la nation* ». Dans cette famille, « *les femmes sont reléguées à la reproduction et à l'éducation. L'homme, de son côté, y représente la force et l'autorité* ». Toutes les tendances de l'extrême-droite adoptent ce positionnement, qu'elles soient religieuses ou fondées sur une supposée « *loi de la nature* ». Et quand le discours de l'extrême droite n'est pas clairement misogyne ou patriarcal, « *il instrumentalise le discours féministe à des fins racistes et xénophobes ; c'est ce que la chercheuse Sara R. Farris appelle le fêmo-nationalisme* ».